

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 mars 2025.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> BARRIER Charles, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BOCAGE Jean-Yves, <i>Excusé</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> DELAUNAY Jennifer, <i>Excusée</i>	<i>Pouvoir à Angéline BROSSARD</i> <i>Pouvoir à Céline CHENEAU</i> -- <i>Pouvoir à Santiana BRAUD</i> <i>Pouvoir à Valérie TOUCHARD</i> <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i> <i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i>

Votants : 18

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-011 – Location salle des fêtes : demande de l'École de Souvigné

Le Maire exposera à l'assemblée municipale la demande de l'École de Souvigné, à savoir la location, pour une journée, de la salle des fêtes afin d'y organiser un spectacle (une pièce de théâtre).

>> Cette salle est demandée notamment pour sa capacité d'accueil et son estrade.

À ce jour, la commune ne propose pas la location de cette salle à la journée, seulement sur les week-end.

Aussi, le Maire demandera à son conseil municipal d'accepter cette demande et de délibérer spécifiquement pour définir un tarif de location, pour cette journée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix :

- **D'ACCEPTER** la demande de location de l'école de Souvigné
- **DE FIXER** le tarif de location, pour cette journée, à la somme de : 100 €

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme